

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU MARDI 25 JUIN 2019**

L'An Deux Mille Dix-Neuf, le Mardi Vingt-Cinq du mois de Juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de GOSIER, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, dans la salle de délibérations en séance publique, sous la présidence du Premier Adjoint au Maire, Monsieur José SEVERIEN, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée communale.

ETAIENT PRESENTS : MM. José SEVERIEN – Jocelyn CUIRASSIER – Mme Ghislaine GISORS – M. Christian THENARD – Mme Nadia CELINI – M. Jean-Claude CHRISTOPHE – Mmes Félicienne GANTOIS – Paulette LAPIN – Renetta CONSTANT – M. Julien BONDOT – Mmes Adrienne LAMASSE – Michelle COUPPE DE K/MARTIN – MM. Jean-Pierre WILLIAM – Solaire COCO – Mme Yane BEZIAT – MM. Ebéné BRIGITTE – Yvan MARTIAL – Julien DINO – Mme Maguy THOMAR – M. Philippe SARABUS – Mme Marlène BORDELAIS – M. Jocelyn MARTIAL – Mme Liliane MONTOUT – MM. Guy BACLET – Cédric CORNET.

ETAIENT ABSENTS : M. Jean-Pierre DUPONT (empêché) – Mme Marie-Flore DESIREE (excusée) – M. Patrice PIERRE-JUSTIN – Mme Marie-Antoinette LOLLIA (excusée) – M. Jean-Pierre DAUBERTON (excusé) – Mmes Madlise BERTILI – Christiane GANE – Roberte MERI – Solange BARBIN – M. Fabrice JACQUES.

Madame Maguy THOMAR est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

**MARCHE RELATIF A LA
RÉALISATION D'UN DIAGNOSTIC
ACCESSIBILITÉ DU PATRIMOINE
DE LA VILLE**

CM-2019-4S-DCPA-44

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu le code de la construction et de l'habitation ;

Vu la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ;

Vu l'ordonnance n° 2014-1090 du 26 septembre 2014 relative à la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées ;

Vu le décret n° 2014-1327 du 5 novembre 2014 relatif à l'agenda d'accessibilité programmée pour la mise en accessibilité des établissements recevant du public (ERP) et des installations ouvertes au public (IOP) ;

Vu le décret n° 2014-1326 du 5 novembre 2014 modifiant les dispositions du Code de la Construction et de l'Habitation relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public ;

Considérant que la Ville s'est engagée, en application de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, à réaliser une mise en accessibilité du patrimoine communal ;

Considérant que le Cerfa Ad'Ap Patrimoine a été remis à la Direction de L'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DEAL), à la date du 29 mars 2019 ;

Considérant qu'il convient de lancer une consultation sous forme d'appel d'offres pour l'élaboration du diagnostic et la complétude de l'Ad'Ap ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : De lancer la procédure d'appel d'offres pour la réalisation du diagnostic d'accessibilité du patrimoine de la Ville de Gosier.

- Montant du marché : 230 000,00 euros (HT)
- Durée : douze (12) mois.

Article 2 : D'autoriser le maire à signer le marché à intervenir, les avenants éventuels et tous les actes contractuels s'y référant, dans la limite des crédits budgétaires inscrits à cette opération.

Article 3 : D'imputer la dépense au budget de la Commune.

Article 4 : Le maire et la trésorière générale principale sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Acte rendu exécutoire après
envoi en Préfecture le
28 JUIN 2019
Et publication ou notification
le **28 JUIN 2019**

Fait et délibéré à Gosier, le 25 juin 2019

Pour extrait certifié conforme

**P/o Le Maire empêché
Le Premier Adjoint**



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Marché relatif à la réalisation d'un diagnostic accessibilité du patrimoine de la Ville

Date de transmission de l'acte : 28/06/2019

Date de réception de l'accusé de
réception : 28/06/2019

Numéro de l'acte : CM2019DCPA44 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 971-219711132-20190625-CM2019DCPA44-DE

Date de décision : 25/06/2019

Acte transmis par : Ingrid SOUDAN

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.1. Marchés publics
1.1.1. Appel d'offres